



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 25 mai 2023

Compte-rendu

Etaient présents : Marc ANGENAULT, Francis BAISSON, Christine BEFFARA, Pascal DUGUÉ, Maryse GARNIER, Frédéric GAULTIER, Michel GUIGNAudeau, Gérard HÉNAULT, Nils JENSCH, Bruno MÉREAU, Jacky PÉRIVIER, Anne PINSON,

Etaient excusés : Etienne ARNOULD, Eric DENIAU, Sophie METADIER, Jean-Louis ROBIN, Gilbert SABARD, Martine TARTARIN

Secrétaire de séance : Francis BAISSON

Voirie - Programme de travaux 2023 – Autorisation de signer le marché

Rapporteur : Gérard Hénault

Il a été décidé par délibération du Bureau communautaire du 29 septembre 2022 de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de communes et ses communes membres pour réaliser des travaux d'entretien de voirie et acheter du sel de déneigement et de l'enrobé à froid.

S'agissant des travaux de voirie, la consultation pour le choix d'une entreprise a été lancée en procédure adaptée dans le cadre des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, et la commission de procédure adaptée « Bâtiments voirie ZAE » s'est réunie le 12 mai 2023 pour prendre connaissance de l'analyse des offres et donner un avis sur l'attributaire du marché. Elle propose de l'attribuer à l'entreprise VERNAT TP qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix pondérés et énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir le prix (60%) et la valeur technique (40%).

Au vu de cet avis, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise VERNAT TP et d'autoriser Monsieur le Président à le signer pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires et pour un montant prévisionnel de 563.376,60 € HT, soit 676.051,92 € TTC (tranches fermes et tranches optionnelles – solution variante exigée « *remplacement enduit bicouche par un enrobé en finition sur la commune de Chédigny - Secteur n°1 - Les sables noirs* »).

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché public pour les travaux d'entretien de voirie rurale et communale – programme 2023 – avec l'entreprise VERNAT TP (7 rue du bon raisin – 37600 Loches) aux prix unitaires figurant dans le bordereau des prix unitaires, et pour un montant estimatif de 563.376,60 € HT, soit 676.051,92 € TTC (tranches fermes et tranches optionnelles – solution variante exigée « *remplacement enduit bicouche par un enrobé en finition sur la commune de Chédigny - Secteur n°1 - Les sables noirs* »).

Contractualisation : Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2019-2025 - Validation de projets

Rapporteur : Marc Angenault

Les projets suivants sont présentés dans le cadre de la programmation du CRST :

169-CRST : Réalisation d'un inventaire de biodiversité communal – Commune de Chaumussay

Coût de l'opération : 20 285 € HT - Coût total éligible : 20 285 € HT- Dotation CRST : 16 200 €.

L'aide sollicitée est inscrite sur l'Axe D : Stratégie Régionale Biodiversité – Ligne 31 : Trame verte et bleue (étude et aménagement).

La commune de Chaumussay souhaite élaborer un inventaire de biodiversité communal (IBC) qui a pour objectif d'améliorer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité sur le territoire communal et de sensibiliser les acteurs socio-économiques, le grand public, les élus et les agents à cette biodiversité.

L'étude se déroulera sur deux années et sur l'ensemble du territoire communal. Il sera conduit en quatre étapes :

- Etape 1 : Analyse à l'échelle macroscopique afin de définir les secteurs prioritaires du territoire devant faire l'objet d'inventaires spécifiques à l'occasion de l'étape 2. Cette première étape s'appuie sur un travail de bibliographie et de recensement de l'ensemble des données existantes concernant la biodiversité du territoire d'étude,
- Etape 2 : Inventaires naturalistes de terrain à réaliser sur une sélection de sites sur des espaces publics ou privés de la commune,
- Etape 3 : Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des usagers et acteurs du territoire tout au long de l'inventaire (Ateliers, sorties, conférences, articles, communication...),
- Etape 4 : Préconisation de gestion et d'actions favorables à la biodiversité, adaptées au fonctionnement, contraintes et opportunités du territoire.

En fonction des résultats de cette étude, la commune réalisera les actions nécessaires tant sur la protection de la faune et la flore et mettra en œuvre le plan de communication sur ces dernières.

170-CRST : Création d'une pépinière et d'un verger en agroforesterie - La Ferme de Marolles - Genillé

Coût de l'opération : 11 548,18 € HT - Coût total éligible : 11 548 € HT- Dotation CRST : 4 600 €.

L'aide sollicitée est inscrite sur l'Axe D : Stratégie Régionale Biodiversité – Ligne 31 : Trame verte et bleue (étude et aménagement).

Monsieur HAMON souhaite créer sur la ferme de Marolles une pépinière avec la production de plants comestibles (arbres et arbustes) et un verger qui comprendra 1 000 arbres fruitiers en agroforesterie. Et ce, dans la perspective de faire de la vente directe et en circuit court.

Ces 2 activités sont sous représentées sur notre secteur géographique. L'aide demandée porte sur le projet en agroforesterie et sur la récupération des eaux de pluie dans la mare.

Les investissements portent sur :

- Le curage d'une mare (qui permet d'optimiser l'utilisation des eaux de pluies),
- Et l'acquisition des arbres pour le verger, avec le choix d'une diversité tant des essences que des espèces différentes dans les périodes de récoltes qui assurent ainsi un vivier de biodiversité.

171-CRST : Réalisation d'une étude stratégique pour la mise en œuvre de systèmes agroforestiers - BOURDON Marc-Antoine - Charnizay

Coût de l'opération : 11 984,10 € HT - Coût total éligible : 11 984,10 € HT- Dotation CRST : 9 500 €.

L'aide sollicitée est inscrite sur l'Axe D : Stratégie Régionale Biodiversité – Ligne 31 : Trame verte et bleue (étude et aménagement).

L'objet de la demande concerne la réalisation d'une étude stratégique pour la mise en œuvre de systèmes agroforestiers sur 7 parcelles d'une surface totale de plus de 60 hectares intégrant la prise en compte des infrastructures agroécologiques avec préconisations pour une gestion favorable à la biodiversité et pour le maintien et la restauration des continuités écologiques du territoire.

Monsieur BOURDON est éleveur de vaches allaitantes de race limousine en système naisseur-engraisseur. Tous ses animaux sont en pâturage une grande partie de l'année et sont menés en pâturage tournant. Il envisage de faire de l'agroforesterie intra parcellaire et également de planter plusieurs alignements d'arbres et des haies. L'objectif est de favoriser un microclimat sur certaines parcelles de façon à retarder un peu la pousse de l'herbe et ainsi en disposer un peu plus longtemps lorsque la sécheresse estivale arrive. L'ombre apportée dans les prairies bénéficiera également aux animaux.

L'exploitation est presque entourée de bois, et des haies et arbres sont présents sur le pourtour de plusieurs parcelles. Le projet est de maintenir et renforcer ce maillage pour permettre à l'écosystème déjà en place de se développer au mieux.

Au regard des enjeux identifiés lors de l'étude Trame Verte et Bleue (TVB), le projet agroforestier et les aménagements parcellaires contribueront à restaurer les continuités écologiques du territoire. Tous ces aménagements, sous formes d'infrastructures agroécologiques ne pourront être que bénéfiques pour augmenter

la capacité d'accueil et les niches écologiques des espèces, puis préserver et développer la biodiversité tant ordinaire que patrimoniale.

N° Dossier	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût total opération	Coût total éligible	HT/TTC	Dotations CRST
169-CRST	Réalisation d'un inventaire de biodiversité communal	Commune de Chaumussay	Chaumussay	20 285,00 €	20 285,00 €	HT	16 200 €
170-CRST	Création d'un verger en agroforesterie et d'une pépinière	La Ferme de Marolles	Genillé	11 548,18 €	11 548,18 €	HT	4 600 €
171-CRST	Réalisation d'une étude stratégique pour la mise en œuvre de systèmes agroforestiers	Marc-Antoine BOURDON	Charnizay	11 984,10 €	11 984,10 €	HT	9 500 €
			TOTAL	43 817,28 €	43 817,28 €		30 300 €

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **VALIDE** les projets présentés tels que décrits ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Déchets : Réalisation d'une étude relative à la création d'une nouvelle Unité de Valorisation Energétique à Saint-Benoît-la-Forêt - Groupement de commandes - Constitution

(Cf. *Projet de convention constitutive de groupement de commandes*)

Rapporteur : Bruno Méreau

Dans un contexte de tensions sur l'évolution des capacités de traitement en Indre et Loire, les élus des EPCI du département ont alerté les services de l'Etat sur la situation de blocage à court terme dans laquelle ils se trouveraient, également en raison des objectifs restrictifs fixés par le SRADDET de la Région Centre-Val de Loire.

C'est pourquoi, une réflexion a été engagée fin 2021 sous l'égide de la Préfecture d'Indre et Loire, associant l'ensemble des EPCI et syndicats compétents en matière de déchets, la Région Centre-Val de Loire et la DREAL.

L'étude menée en 2022 a démontré le besoin de créer des capacités de traitement en tenant compte des objectifs de prévention des déchets et de valorisation, et aboutit à proposer plusieurs scénarios de traitements pour le département.

Ces différents scénarios intègrent notamment une Unité de Valorisation Energétique (UVE) d'une capacité de 40 000 tonnes, sur le site existant de Saint-Benoît-la-Forêt.

Dans le prolongement des réflexions et de la concertation engagées depuis fin 2021 il serait souhaitable de se faire accompagner par un prestataire dans le cadre d'une étude dont les objectifs sont de :

- Confirmer le périmètre géographique de la future UVE de St Benoît la Forêt
- Confirmer le dimensionnement pertinent
- Rechercher les solutions les plus pertinentes et les plus économiques pour les territoires dans un souci de mutualisation et d'optimisation des moyens
- Définir les modalités juridiques (sur le plan administratif et contractuel) et financières envisageables pour la construction d'une UVE sous maîtrise d'ouvrage publique sur l'aire géographique concernée
- Analyser l'impact des projets à mettre en œuvre pour les différentes collectivités (transfert-transports-coûts, compétences, statuts...).

Le périmètre pressenti pour la future UVE de Saint-Benoît-la-Forêt regroupe :

- Le SMICTOM du Chinonais incluant :
 - La Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire
 - La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
 - La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, secteur Ouest

- La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, secteur Est
- La Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Au regard de ce périmètre, il est proposé de constituer un groupement de commandes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique. Ce groupement permettrait d'avoir un prestataire unique pour la réalisation de cette étude sur l'ensemble du périmètre.

La Communauté de communes Chinon Vienne et Loire se propose d'assurer les fonctions de Coordonnateur du groupement. A ce titre, elle procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, ainsi qu'à la signature et notification du marché correspondant.

Le Coordonnateur assure ses missions, à titre gratuit, vis-à-vis des autres membres du groupement et prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement.

Le coordonnateur du groupement sera chargé de l'exécution technique de la prestation, et ce en coordination avec les membres du groupement. Cependant, chaque membre sera chargé de l'ordonnancement des factures pour la partie qui le concernera.

La clef de répartition est établie comme suit :

▪ **1/4 de 50 % de l'étude pour les Communautés de Communes ci-dessous**

- Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire
- Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre
- Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

▪ **les 50 % restant de l'étude sont répartis au prorata de la population de chacune des Communautés de communes précitées.**

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive, jointe à la présente délibération.

Une Commission « Marchés publics » est spécialement créée pour ce groupement. Elle est composée de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude relative à la création d'une nouvelle Unité de Valorisation Energétique à Saint-Benoît-la-Forêt.
- **APPROUVE** la désignation de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire comme coordonnateur du groupement ainsi formé.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de cette étude.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DÉSIGNE** à la Commission « Marchés publics » du présent groupement :
Monsieur Bruno MEREAU, membre titulaire,
Monsieur Gérard HENAULT, membre suppléant.

Déchets : Contrat avec la COVED pour la vente des matériaux PE/PP et gros de magasin

(Cf. Projet de contrat de reprise)

Rapporteur : Bruno Méreau

La collectivité n'a plus de contrat de reprise pour les matériaux suivants :

- PE/PP correspondant aux emballages en Polyéthylène et PolyPropylène
- et le Gros de Magasin, dit GM ou 1.02, correspondant aux papiers-cartons mêlés triés.

Ces matériaux ne sont donc plus rachetés par un repreneur depuis le 1^{er} janvier 2023 ce qui induit une baisse des recettes et un gisement non valorisé.

Il est donc proposé de contracter avec COVED SAS (repreneur Paprec Grand Ouest Seiches) pour la reprise de ces matériaux sur la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Au-delà de cette date, la SPL Tri Val de Loir(e) organisera la revente avec ses propres marchés.

En 2023, les tarifs de reprises de janvier 2023 sont de 40€/t pour le PE/PP (prix plancher 0€/t) et de 15€/t pour le gros de magasin (prix plancher 0€/t).

Par extrapolation sur les tonnages 2022, les recettes 2023 (sur la base du tarif de janvier 2023) pourraient être de :

- PE/PP : 3 920€ (98 tonnes à 40€/t)
- Gros de magasin : 315€ (21 tonnes à 15€/t).

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contrat de reprise des matériaux PE/PP et le Gros de Magasin avec la société COVED SAS.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

GEMAPI : Demande de subvention animation au titre des postes (FEDER 2023-2025)

Rapporteur : Gérard Hénault

Entre 2023 et 2025, la Communauté de communes Loches Sud Touraine qui exerce en régie la compétence GEMAPI sur les bassins de la Claise, l'Esves, l'Indre et l'Indrois, portera la maîtrise d'ouvrage de plusieurs Contrats Territoriaux et Etudes dite de bilan et prospective pour la restauration des milieux aquatiques et la réduction des pollutions diffuses sur son territoire.

La mise en œuvre et le suivi de ces actions sont assurés par une équipe technique composée de :

- 1 poste d'animateur eau et environnement – 1 ETP
- 3 postes de techniciennes de rivières – 3 x 1 ETP
- 1 poste de responsable de service / technicien de rivières - 1 ETP.

L'ensemble de ces postes (salaires chargés et forfaits de fonctionnement de 12 000 €) peut être financé par les partenaires de la Communauté de communes selon le plan de financement prévisionnel 2023 - 2025 suivant :

Dépenses 2023 - 2025	Agence de l'Eau Loire Bretagne	FEDER	Loches Sud Touraine
857 000 €	514 200 €	189 560 €	153 240 €

Il convient en conséquence de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'Europe, via le FEDER, les financements correspondants.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement pour les années 2023, 2024 et 2025.
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'Europe via le FEDER pour le financement des charges de personnels et frais de fonctionnement correspondant à l'animation des actions programmées sur les 4 bassins versants gérés par Loches Sud Touraine.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses

Travaux de mise en accessibilité du siège communautaire à Loches

Madame Beffara évoque la contenance et le coût des travaux de mise en accessibilité du siège communautaire à Loches qui sont détaillés ci-dessous :

Travaux	Montant HT
Rampe PMR	12 200 €
Eclairage rampe PMR	3 600 €
Portes siège + escalier	12 200 €
Local ménage Cloisonnement	1 600 €
Local ménage Electricité	1 000 €
Local ménage Radiateur	570 €
Local ménage Peinture	1 000 €
Estimation 2022	32 170 €

Les membres du Bureau conviennent que, s'agissant des travaux liés à la création d'une rampe, de nouvelles études sont à mener afin de déterminer l'aménagement le plus pertinent pour créer un cheminement adapté depuis le parking ou depuis l'espace public.

Terrecole : AMI Tiers-lieux d'expérimentation en santé numérique

(Cf. Note de synthèse du projet Terresanté objet de la réponse à l'appel à projet et Note d'intérêt de la DSDEN 37 jointes en annexe)

Monsieur Hénault rappelle les éléments relatifs au projet TERRECOLE et qui sont synthétisés ci-dessous.

Dans le cadre du Plan Relance 2030, le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse a lancé fin 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de financer et d'accompagner l'innovation dans la forme scolaire.

L'association des maires de l'ancien canton de Montrésor, en concertation avec les services déconcentrés de l'Education nationale d'Indre-et-Loire, la Communauté de communes Loches Sud Touraine, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, la Région Centre-Val-de-Loire et le Club des Entreprises, a proposé une réponse à cet AMI au printemps 2022.

Le projet TERRECOLE vise à mettre en place une démarche d'ingénierie territoriale rurale associant les acteurs de l'Ecole et leurs partenaires afin de renouveler le Parcours de l'Enfant depuis les 1000 premiers jours jusqu'à la sortie du collège. Concrètement, le projet s'applique à associer l'ensemble des acteurs pour construire ensemble une dynamique centrée sur le principe de co-éducation, modélisant ainsi une logique de Cité éducative rurale.

Le projet TERRECOLE est organisé via une SCIC qui a trois axes d'intervention fléchés dans ses statuts.

Suite à l'instruction du dossier TERRECOLE par la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) et son audition par le jury, le projet TERRECOLE a été retenu parmi les 7 lauréats en France et sera soutenu dans ce cadre par l'attribution d'une subvention de 2 000 000 d'euros maximum sur 5 ans.

La Communauté de communes est partenaire du projet TERRECOLE et y prendra pleinement sa place.

D'une part, dans le cadre de sa compétence en matière de petite enfance, la Communauté de Communes s'est fortement engagée pour développer une nouvelle offre d'accueil et de services aux familles sur la partie Nord-Est de son territoire, engagement qui se traduit par la construction, à Genillé, d'un établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 12 places, associé à un relais Petite Enfance (déplacement de l'entité existante à Montrésor) et par la construction concomitante d'un second équipement, également de 12 places, à Nouans-les-Fontaines.

Ces 2 opérations, qui représentent un montant total d'investissement de près de 1 100 000 d'euros, seront engagées dès la fin 2023 pour une mise en service attendue en février 2024.

La Communauté de communes assumera les charges de fonctionnement de ces 2 nouvelles structures d'accueil.

En complément l'engagement de la communauté de communes dans le projet TERRECOLE consiste également en une mobilisation forte de ses services afin de contribuer à sa construction et à sa mise en œuvre, dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, de la santé, ou encore de la formation professionnelle et du développement économique notamment.

Dans le prolongement du projet initial et via la Société Coopérative d'Intérêt Collectif créée pour l'organiser, une réponse à un AMI dit Tiers-lieux d'expérimentation en santé numérique porté par la Banque des Territoires est en cours d'élaboration et sera déposée avant le 31 mai.

Cette réponse intitulée projet Terresanté a pour objet d'expérimenter de nouvelles modalités d'organisation autour de la santé et du parcours de soin sur le territoire de la Communauté de communes. Ce projet a vocation à favoriser la coopération entre structures et professionnels de santé, Education nationale, collectivités, acteurs socio-économiques afin de mettre en œuvre une action territoriale concertée et organisée de promotion de la santé, de dépistage et de prévention.

Le projet est construit au travers des 3 axes suivants qui visent :

- L'accompagnement à la natalité et les 1 000 premiers jours
- Les publics scolarisés du premier degré et du collège
- La jeunesse.

Dans le cadre de ses compétences et des politiques qu'elle déploie et des projets et actions qu'elle mène dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de la santé via son Contrat Local de Santé, la communauté de communes est un partenaire naturel de ce projet.

Monsieur Angenault relève le fort intérêt qu'il y a à ce que la Communauté de communes s'associe et accompagne cette initiative et souligne, qu'en tant que Président de son conseil d'administration, il a demandé que l'hôpital se mobilise sur ce projet et s'engage fortement auprès des autres partenaires, étant précisé que la CPTS est également partie prenante de l'appel à projets.

Agression d'un élu d'Indre-et-Loire

Monsieur Hénault fait part des faits d'agression dont le Maire de la Commune de Cheillé, Fabien Barreau, a été victime le week-end passé, à l'occasion d'un stationnement illicite de plusieurs caravanes sur le terrain de football de la commune.

Les membres du Bureau témoignent de leur soutien et expriment toute leur solidarité face à de tels actes qui sont inacceptables et constituent des atteintes graves aux valeurs républicaines.